



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050822

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/03/2026 10H23 C:005360 I:20551
V/REF : 1055042

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 03607
IMMEUBLE : LE GONNARD -3607
19B/C, RUE PHILIPPE GONNARD
69001 LYON

Vaulx en Velin, le 18 Mai 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N19 C RUE GONNARD-LOGEMENT DE MR SALUT-RDC-TEL:06 82102526 OU
TEL:04 78281242

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBLOCAGE VOLET ROULANT DANS LA CHAMBRE-
NE PAS FAIRE DE REPARATION SI SANGLE OU MANIVELLE CASSEE (A LA CHARGE
DU LOCATAIRE)

Donneur d'ordre : Mme N. NASRI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 25/03 A 10H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR SALUT AU REZ DE CHAUSSEE
OUVERTURE DU CAISSON
NOUS CONSTATONS QUE LE MECANISME DU VOLET ROULANT EST HORS SERVICE
- FERMETURE MANUELLEMENT DU VOLET ROULANT A LA DEMANDE DE MR SALUT PAR
MESURE CONSERVATOIRE
REMISE EN PLACE DU CAISSON

LE 28/04 A 09H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR SALUT AU REZ DE CHAUSSEE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU TREUIL DU VOLET ROULANT
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 28/04/26 a 16H44 Mme N. NASRI

CS LCOMPTER Email envoyé le 25/03/26 a 17H19 Mme S. MATHIEU

PREVOIR LE REMPLACEMENT DU MECANISME CASSE SUITE AU CONSTAT DE NOTRE
PERSONNEL DU 25/03/2026

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DT LGESTION Email envoyé le 16/03/26 a 17H54 Mme N. NASRI



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050822

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MALGRE DE MULTIPLES APPELS ET MESSAGES VOCAUX, NOUS NE PARVENONS PAS A
JOINDRE M.SALUT
MERCI DE PRENDRE CONTACT AVEC LE LOCATAIRE ET NOUS INDIQUER LA SUITE A
DONNER AU DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,00	MS00074-Débloccage/reglage volet roulant	1	67,21	67,21
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	5	93,06	93,06
TOTAL H.T.				217,14
T.V.A. a 10,00%				21,71
TOTAL T.T.C.En EURO				238,85

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1055042 du 10/03/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR SALUT David
MME BALTAG Micaela
19 C Rue Gonnard
69001 LYON

Référence de la Demande

N°: 882 515 du 02/02/2026

THCMEIPCI Tvx hors contra Menuiseries int Partie cne int.

01-EE-2212-ENT-61513100

Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 06.82.10.25.26 / 04.78.28.12.42

03607-00001-00001-00002 H / Type 3 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 16/07/2018

Délai

Date limite exécution : 25/03/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement DEBLOCAGE VR CHAMBRE NE PAS FAIRE DE REPARATION SI SANGLE OU MANIVELLE CASSEE (à la charge du locataire) Coordonnées locataire 06-82-10-25-26	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant y compris toutes sujétions DEBLOCAGE VR CHAMBRE NE PAS FAIRE DE REPARATION SI SANGLE OU MANIVELLE CASSEE (à la charge du locataire) Coordonnées locataire 06-82-10-25-26	1,00	67,21	67,21	6,72	73,93

Total H.T.	124,08
Total TVA	12,41
Total TTC	136,49

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1055042 du 10/03/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par NASRI Nadia le 10/03/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **19 C Rue Gonnard 69001 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **11/03/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1055042